
Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Compiègne (Oise), lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Compiègne (Oise), lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 282-283;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16257_t1_0282_0000_12

Fichier pdf généré le 05/11/2020

2

Un membre dépose sur le bureau deux brevets de tontine, l'un au profit de Rosalie-Laurence Delarue, portant 32 L de rente, l'autre au profit d'Antoine-Marin Gourjon, portant 32 L de rente, dont on fait don à la nation

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

3

Le citoyen Bulard, employé à la commission du commerce et approvisionnements, fait hommage à la Convention d'un almanach patriotique intitulé *Almanach d'Aristide*, de sa composition.

Mention honorable de l'hommage, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (5).

Le citoyen Bulard a offert à la Convention nationale un almanach intitulé : *Almanach d'Aristide*. L'auteur y développe dans 12 petits dialogues mis à la portée du peuple et des enfants, les principes les plus essentiels de la morale. Chaque entretien respire l'amour de la justice, de l'obéissance aux lois, de la patrie, de la piété filiale et de toutes les vertus qui font le bonheur de la société.

Cet ouvrage, dit-il, est utile à tous les citoyens, et particulièrement aux pères et aux mères de famille, qui peuvent y puiser des leçons de morale pour leurs enfants.

Il se vend chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts (6).

4

On lit le bulletin de la santé du représentant du peuple Tallien.

Insertion au bulletin (7).

[*Bulletin de santé du représentant du peuple Tallien, 3^e jour sans-culottide an II, à midi*] (8)

La suppuration de la plaie est toujours de bonne qualité, et la guérison du malade avance de jour en jour.

NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.

(4) P.-V., XLV, 335.

(5) P.-V., XLV, 335. *F. de la Républ.*, n° 440.

(6) *Bull.*, 1^{er} vend. (suppl.). *C. Eg.*, n° 766. Voir ci-dessous *Arch. Parlement.*, 1^{er} vend., n° 23.

(7) P.-V., XLV, 335.

(8) C 318, pl. 1287, p. 27. *Bull.*, 3^e jour s.-c.; *Débats*, n° 729, 552; *J. Mont.*, n° 143; *Ann. Patr.*, n° 627; *C. Eg.*, n° 762; *F. de la Républ.*, n° 440; *M.U.*, XLIII, 540; *J. Perlet*, n° 727; *Gazette Fr.*, n° 993.

5

La commune de Lusignan, département de la Vienne, remercie la Convention nationale du décret du 18 thermidor, qui a rendu à leurs familles quantité de patriotes qu'une poignée de scélérats opprimoient. Elle témoigne ses inquiétudes sur l'esprit de vengeance qui paroît déjà animer certains individus pervers qui ont profité de la faveur du décret.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (9).

La municipalité de Lusignan remercie la Convention nationale de son décret du 18 thermidor, qui a rendu au patriotisme opprimé, la liberté que des traîtres, des scélérats lui avoient ravie. « Vous avez, dit-elle, rendu à la justice la dignité que la tyrannie et l'oppression avoient ensevelie dans un dédale de crimes, pour dégoûter le peuple et le mener à l'esclavage par l'oppression; mais après un tel fléau de calamités, il faut s'attendre que les mouvements du gouvernement, dont les ressorts vicieux sont remplacés par d'autres plus conformes à son organisation, nous feront jouir avec succès de l'effet de son institution: mais que le modérantisme et l'aristocratie n'aillent pas croire que cette sensibilité qui a dicté votre sage décret, soit un acte à la faveur duquel ils puissent se soustraire aux mesures que le salut de la patrie nécessite: les patriotes sont debout; ils ont l'œil ouvert; vedettes vigilantes, ils découvriront les intrigues et les menées de la malveillance, toujours prête à persécuter le patriotisme. Déjà de toutes parts on entend sortir des maisons d'arrêt des expressions qui caractérisent des sentimens haineux; on entend des vociférations de vengeances qui peuvent faire croire que ces hommes pervers qui ont été incarcérés, se flattent d'un espoir d'assouvissement de rage. Mais quel rapport peut-il y avoir entre les mesures de justice et d'équité, qui donnent la liberté à des patriotes injustement détenus, et des espérances conçues par ces hommes coupables, frappés par la loi? Qu'ils tremblent ces hommes criminels, les sans-culottes sont là pour les anéantir.

Toujours fermes à votre poste, toujours dans le sentier de la vertu, les conspirations, les intrigues échoueront toujours et viendront se briser aux pieds de ce rocher inexpugnable, aux pieds de la Convention nationale que nous jurons de soutenir jusqu'à la dernière goutte de notre sang » (10).

6

La société populaire de Compiègne [département de l'Oise] félicite la Convention nationale sur son énergie, et lui témoigne

(9) P.-V., XLV, 335.

(10) *Bull.*, 3^e jour s.-c., (suppl.).

son inquiétude sur ce que le modérantisme relève la tête, et sa confiance dans la vigilance de la Convention à déjouer toutes les conspirations.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (11).

Les citoyens composant la société populaire de Compiègne, département de l'Oise, déposent aussi dans le sein de la Convention les mêmes sollicitudes; mais, disent-ils, en terminant, le peuple français n'aura pas combattu en vain. L'œil vigilant de la représentation nationale est ouvert, et la République encore sera sauvée (12).

7

La société populaire d'Autun [département de Saône-et-Loire]^a, celle de la Montagne-sur-l'Aisne [ci-devant Sainte-Menehould, département de la Marne]^b et celle de Cherbourg [département de la Manche]^c font part à la Convention de la même crainte, que le modérantisme et l'aristocratie ne profitent de la chute des derniers triumvirs pour opérer une réaction funeste aux patriotes, et qui arrête le char révolutionnaire dans sa course: elles demandent l'exécution littérale de la loi du 17 septembre dernier (vieux style).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Sûreté générale et de Salut public (13).

a

La société populaire d'Autun, département de Saône-et-Loire observe que depuis la chute de Robespierre, l'aristocratie s'agite et cherche à opprimer le patriotisme. Il n'entrera jamais dans vos cœurs dit-elle, d'amortir le mouvement révolutionnaire ou de le faire rétrograder, de hasarder le fruit de six années de travaux (14).

b

La société populaire de Montagne-sur-Aisne écrit que, depuis l'immortelle journée du 10 thermidor, l'incorrigible aristocratie lève une tête insolente, insulte aux patriotes, et les qualifie du nom odieux de robespierristes.

«Maintenez, dit-elle, législateurs, le gouvernement révolutionnaire dans toute sa vigueur, jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la liberté; assurez la liberté civile; qu'un tribunal juste frappe les seuls ennemis du peuple; maintenez la liberté de la presse,

telle qu'elle est mentionnée dans la Déclaration des droits de l'homme; mais qu'une peine sévère soit réservée pour l'insigne calomniateur; enfin représentants, surveillez les intrigants, et la patrie est sauvée.

Mention honorable, et renvoyé au comité de Sûreté générale (15).

c

La société populaire de Cherbourg, département de la Manche observe à la Convention que le salutaire événement du 10 thermidor et les mesures qui l'ont suivi, semblent être devenus pour les aristocrates l'époque de leur triomphe.

Ils trompent les citoyens des campagnes en leur disant que les messes et les processions vont reparoître et qu'on ne portera plus la cocarde tricolore. Elle donne connoissance que des feux sont actuellement la nuit sur les hauteurs qui dominent la mer, et ces signaux, dit-elle, servent sans doute à entretenir une correspondance avec les odieux et perfides anglais (16).

8

Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre [PILLE] envoie à la Convention nationale, en date du premier jour sans-culottide, le récit officiel de plusieurs actions héroïques qui ont eu lieu pendant le siège de Valenciennes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique et à la commission de santé (17).

Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet à la Convention nationale plusieurs notes qui lui ont été adressées par le chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il rend compte aussi des sentiments qui animent les citoyens de tous les points de la République, et qui prouvent que la presque totalité des Français est sincèrement attachée à la République. Dans les différentes demandes d'extraits mortuaires, on ne remarque que la résignation la plus complète, on peut même dire une sorte de satisfaction d'avoir fait à la patrie des sacrifices aussi précieux. Les termes sont variés, dit-il, mais l'esprit est le même. Les voici :

Mon fils n'est plus, dit l'un; mais pourrais-je regretter celui qui vivra éternellement dans les fastes de la République, et dont la mémoire va demeurer à jamais consacrée?

(11) P.-V., XLV, 335-336.

(12) Bull., 3^e jour s.-c. (suppl.).

(13) P.-V., XLV, 336.

(14) Bull., 3^e jour s.-c. (suppl.); J. Univ., n^o 1763.

(15) Moniteur, XXII, 3. Bull., 3^e jour s.-c. (suppl.); J. Fr., n^o 725; M.U., XLIII, 538.

(16) Bull., 3^e jour s.-c. (suppl.); J. Univ., n^o 1763.

(17) P.-V., XLV, 336.